

3a Plan Local d'Urbanisme

Saint Bertrand de Comminges

Zonage réglementaire - SUD

Zonage réglementaire

- Ua : Noyau urbain historique
- Ub : Zone d'extension urbaine
- Uh : Hameau
- Uc : Zone d'extension moderne à enjeux paysagers majeurs
- 1Au : Zone à urbaniser
- Aa : Zone agricole
- Ap : Zone agricole à protéger
- N : Zone naturelle
- N12 : Secteur de taille et de capacité d'accueil limitée (STECAL) à vocation d'équipements touristiques

Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique

- Bâti remarquables
- Haies à préserver
- Éléments de paysage correspondant à un espace boisé à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- Éléments de paysage, site et secteurs à préserver pour des motifs d'ordre écologiques: cours d'eau, ripisylvies et zones humides

Emplacements réservés

- Emplacements réservés

Bâtiment pouvant changer de destination

- Bâtiment pouvant changer de destination

Autres

- Périmètre de protection des monuments historiques

Projet de P.L.U. arrêté le 22/07/2019
Enquête publique du 01/10/2020 au 31/10/2020
P.L.U. approuvé le 26/03/2021

Sources : DGFIP, Cadastre
Projection : RGF93-Lambert93

1 : 5 000



EMPLACEMENTS RÉSERVÉS (ER)

Les emplacements réservés tels que mentionnés aux articles L123-17 et L230-1 du code de l'urbanisme sont reportés et listés sur le plan de zonage.

N°	Objet	Surface (m²)	Bénéficiaire
1b	Aménagement paysager permettant de limiter l'impact du camping dans le paysage, aire d'accueil de camping-car	3555,38	Commune
2b	Cheminement piéton vers et depuis Valcabrière	3350,49	Commune
3b	Petit bâti agricole identitaire à préserver à restaurer	230,24	Commune
4b	Aménagement et mise en valeur du site de Saint Bertrand de Comminges (schéma directeur)	7504,97	Commune
5b	Aménagement et mise en valeur du site de Saint Bertrand de Comminges (schéma directeur)	23096,66	Commune

